



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

**En 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2014-2020, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de l'Agence Régionale de Santé.**



## PRÉAMBULE

---

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

# SOMMAIRE

---

PRÉAMBULE .....	2
SOMMAIRE .....	1
1. L'INSTITUTION .....	2
Repère .....	2
Territoire .....	2
Siège .....	5
Compétences .....	5
Tourisme .....	5
Aménagement du territoire .....	6
Développement local .....	6
ÉLUS .....	6
Comité syndical .....	6
Bureau syndical .....	6
Commission d'appel d'offres .....	7
RÉUNIONS SYNDICALES .....	7
Comité syndical .....	7
Bureau syndical .....	8
Le personnel et les moyens .....	9
2. FINANCES ET FISCALITÉ .....	10
Budget annexe « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS » .....	10
Compte administratif 2018 .....	10
Budget principal .....	11
Compte administratif 2018 .....	11
Participation des communautés de communes .....	13
Taxe de séjour 2018 .....	14
3. LES ACTIONS MENÉES EN 2018 .....	14
Tourisme .....	14
Aménagement du territoire .....	15
Le Schéma de Cohérence Territoriale .....	15
Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux .....	17
Système d'Information géographique .....	18
L'instruction du droit des sols .....	18
Développement local .....	19
Le Contrat de Développement Fluvestre de la Seille navigable .....	19
Le programme LEADER FEADER 2014-2020 « entrer dans la transition énergétique » .....	21
La mission TEPOS .....	23
Le contrat territorial 2018-2020 financé par 1 750 000 euros du Conseil Régional .....	24
Le territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) financé par l'Etat .....	26
Le contrat de ruralité 2017-2020 financé par l'Etat .....	28
Le Contrat Local de Santé (CLS) .....	30
Le fonctionnement du conseil de développement .....	31
Autres dossiers .....	35
Communication .....	36



Ce territoire de 67 014 habitants<sup>1</sup> regroupe les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Terres de Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71018 - BANTANGES	EPCI "Terres de Bresse"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Terres de Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71029 - BELLEVESVRE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71061 - BRIENNE	EPCI "Terres de Bresse"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71093 - LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Terres de Bresse"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71121 - LA CHAUX	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71143 - CONDAL	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71157 - CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71158 - CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71196 - LE FAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Terres de Bresse"
71207 - FRETTERANS	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71208 - FRONTENARD	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71213 - LA GENETE	EPCI "Terres de Bresse"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"

<sup>1</sup> Chiffres INSEE 2018

71243 - JOUDES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71244 - JOUVENCON	EPCI "Terres de Bresse"
71246 - JUIF	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Terres de Bresse"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71293 - MENETREUIL	EPCI "Terres de Bresse"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71311 - MONTCONY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71319 - MONTRET	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71332 - ORMES	EPCI "Terres de Bresse"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Terres de Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71364 - LA RACINEUSE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71365 - RANCY	EPCI "Terres de Bresse"
71366 - RATENELLE	EPCI "Terres de Bresse"
71367 - RATTE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71373 - ROMENAY	EPCI "Terres de Bresse"
71379 - SAGY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX	EPCI " Bresse Louhannaise Intercom "
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Terres de Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"

71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"
71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Terres de Bresse"
71523 - SIMARD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71528 - SORNAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71548 - TRONCHY	EPCI "Terres de Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71568 - VERISSEY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71580 - VINCELLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"

## SIÈGE

---

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (MIFE), 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

## COMPÉTENCES

---

### Tourisme

---

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme<sup>2</sup>. Il a ainsi pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial.

---

<sup>2</sup> Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009

---

## Aménagement du territoire

---

Le Syndicat mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sur l'ensemble de son périmètre. Le SCoT a été approuvé le 26 juin 2017. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCoT.

Il est également doté, depuis juillet 2015, d'un service instructeur qui assure, fin 2018, l'instruction des demandes d'urbanisme de 49 communes du territoire.

---

## Développement local

---

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte : « Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

Concernant la santé, une chargée de mission élabore le Contrat local de Santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2017.

---

## ÉLUS

---

---

### Comité syndical

---

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population (la population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population issue du dernier recensement général intervenu).

En 2018, le comité syndical est composé de 36 délégués titulaires :

- 14 pour Bresse Louhannaise Intercom'
- 11 pour Terres de Bresse
- 6 pour Bresse Revermont 71
- 5 pour Bresse Nord Intercom

Chaque EPCI désigne également autant de suppléants, appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

---

### Bureau syndical

---

Le Bureau est composé du Président, de 3 Vice-Présidents (avec délégation de pouvoirs par arrêté du Président) et de 9 autres membres.

Suite à la démission de Daniel BERTIN au 30 novembre 2017, la composition du bureau en 2018 est la suivante :

**Président** : Anthony VADOT

**1<sup>er</sup> vice-président délégué au développement local** : Jacques GUITON

**2<sup>e</sup> vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace** : Françoise JACQUARD

**3<sup>e</sup> vice-président délégué au tourisme** : Cédric DAUGE

**Les autres membres du Bureau** : Jocelyne MICHELIN, Joël CULAS, Jocelyne EUVRARD, Jean-Michel LONGIN, Claudette JAILLET, Frédéric BOUCHET, Jean-Marc ABERLENC, Jean-Marc LEHRE, Alain DOULE.

Jean-Marc LEHRE reste conseiller syndical délégué au suivi du Contrat Local de Santé.

---

### Commission d'appel d'offres

---

La CAO est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. En 2018, Jean-Michel LONGIN devient membre titulaire à la place de Daniel BERTIN. Il n'a pas été fait appel à la CAO en 2018.

---

## REUNIONS SYNDICALES

---

---

### Comité syndical

---

Au cours de l'année 2018, le comité syndical s'est réuni 5 fois.

#### LE 5 FEVRIER 2018 :

- Nombre de délégués, élections des membres du Bureau hors Vice-Présidents et remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme
- Présentation du plan d'actions 2018 de l'Office de Tourisme
- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2017 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Approbation des budgets principal et annexe 2018 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Adoption compte administratif 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols », Compte de gestion 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols » et affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2018
- Validation de l'annexe financière 2018 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Adoption compte administratif 2017 du budget principal, compte de gestion 2017 du budget principal, affectation des résultats du budget principal
- Vote du budget principal 2018
- Vote de la participation des communautés de communes
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne
- Elaboration du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Avis sur le projet arrêté du PLUi du Grand Chalon
- Adhésion au CNAS reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2018

#### LE 9 AVRIL 2018 :

- Election de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Intégration de 10 nouvelles communes et renforcement du service dédié à l'instruction du droit des sols. Validation de l'annexe financière 2018 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Renouvellement de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour 11 communes
- Délégation de pouvoirs au Président : recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Mission TEPOS : fin de la phase 2 et de la mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos
- Négociation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Demande de subvention à la fondation CNP Assurances

#### *LE 11 JUIN 2018 :*

- Validation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Validation du rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Décision modificative n°1 du budget annexe approuvé le 5 février 2018 et décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 5 février 2018
- Expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire

#### *LE 24 SEPTEMBRE 2018 :*

- Tarifs et application de la taxe de séjour 2019
- Avis sur le PLU de Louhans – Châteaurenaud et avis sur le PLU de Saint-Vincent-en-Bresse
- Appel à Projets « Arrêt cardiaque et premier secours » de la Fondation CNP Assurances
- Organisation d'un évènement dans le cadre d'Octobre rose
- Mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne
- Adhésion à Mission Mobilité pour l'utilisation de son véhicule électrique en autopartage

#### *LE 10 DECEMBRE 2018 :*

- Débat d'Orientation Budgétaire 2019
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2019 du GAL LEADER. Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2019 du contrat territorial 2018-2020. Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2019 consacrée au développement fluvestre. Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional
- Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Chalonnais
- Taux des indemnités de conseil du comptable public
- Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre du changement de grade d'un agent

En 2018, le Bureau s'est réuni à 5 reprises les 29 janvier, 26 mars, 28 mai, 10 septembre et 26 novembre pour préparer les Comités syndicaux.

## **LE PERSONNEL ET LES MOYENS**

Un départ et 2 recrutements ont eu lieu en 2018. Nicolas SAUTEL, chargé de mission développement local, a quitté le Syndicat mixte en avril 2018. Cheik Oumar BALDE a été recruté au 4 octobre 2018. Le service instructeur a été renforcé par l'arrivée de Nelly SENDRA le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Un remplacement pour congé maternité a été assuré du 4 juin au 24 octobre. Un avancement de grade vers rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe a également eu lieu en 2018.

Au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs est le suivant:

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>EMPLOIS OUVERTS</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>CONTRAT</b>
Attaché principal	1	Temps complet	1	CDI
Ingénieur principal	1	Temps complet	1	Titulaire
Ingénieur	1	Temps complet	1	CDD
Attaché	1	Temps complet	1	CDD
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	21h1/2	1	CDI
Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	1	Temps complet	1	Titulaire
Rédacteur	1	Temps complet	1	Titulaire
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	1	Titulaire
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1	Temps complet	1	Titulaire
Adjoint administratif	1	Temps complet	1	CDD
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>		<b>10</b>	

Au 31 décembre 2018, les 10 agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet
- Dorothée DION, responsable du service aménagement et chargée de mission SCoT
- Cheik Oumar BALDE, chargé de mission développement local
- Charlotte CORDELIER, chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire
- Céline BONNARDOT, instructeur ADS
- Aurélie TOUZOT, instructeur ADS
- Virginie TRULLARD, instructeur
- Aurélie LONGEPIERRE, instructeur ADS
- Nelly SENDRA, instructeur ADS

Des réunions d'équipe ont eu lieu pour préparer les projets de rapports soumis aux membres du Bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne puis du Comité syndical.

Les agents ont suivis **23 journées de formation**, notamment auprès du CNFPT et de la Région.

L'élaboration du document unique s'est poursuivie avec la prise en compte du bureau de Cuisery et de l'unité de travail technique pour les récolements de projets sur site.

## 2. FINANCES ET FISCALITÉ

### BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

#### Compte administratif 2018

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	181 407.76	179 507.76	- 1900.00
	Section d'investissement	15 961.60	15 961.60	0.00
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	-	-	-
	Report en section d'investissement (001)	-	-	-
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORT)</b>		<b>197 369.36</b>	<b>195 469.36</b>	<b>- 1 900.00</b>

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
<u>Dépenses</u>				
011 Charges courantes	172.95	4 463.75	6 567.09	7 925.72
012 Personnel	39 348.58	78 983.42	133 806.14	161 215.68
014 Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
65 Autres charges	0.00	0.00	0.00	0.00
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	0.00	0.00	12 596.20	12 266.36
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>39 521.53</b>	<b>83 447.17</b>	<b>152 969.43</b>	<b>181 407.76</b>
<u>Recettes</u>				
70 Produits de service	4 683.09	12 890.05	0.00	0.00
73 Impôts et taxes				
74 Dotations et particip.	34 838.45	70 557.12	140 373.23	169 141.40
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00

77 Produits exceptionnels	0.00	0.00	12 596.20	10 366.36
<b>TOTAL recettes</b>	<b>39 521.54</b>	<b>83 447.17</b>	<b>152 969.43</b>	<b>179 507.76</b>

Les recettes proviennent des participations des 49 communes concernées et des écritures d'amortissement.

Les principales dépenses sont les charges de personnel avec le recrutement d'un nouvel agent au 1<sup>er</sup> septembre 2018 suite à l'intégration de 10 nouvelles communes, et la maintenance des logiciels R'ADS et SIMAP.

Section Investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
<u>Dépenses</u>				
20 Immobilisations incorporelles	11 584.00	0.00	6 294.00	5 595.24
21 Immobilisations corporelles	0.00	1 012.20	5 972.36	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	0.00	0.00	12 596.20	10 366.36
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>11 584.00</b>	<b>1 012.20</b>	<b>24 862.56</b>	<b>15 961.60</b>
<u>Recettes</u>				
10 Dotation fonds divers et réserves	0.00	0.00	1 900.00	166.00
13 Subventions investissement reçues	11 584.00	1 012.20	10 366.36	3 529.24
40 Amortissement des immobilisations	0.00	0.00	12 596.20	12 266.36
<b>TOTAL recettes</b>	<b>11 584.00</b>	<b>1 012.20</b>	<b>24 862.56</b>	<b>15 961.60</b>

En section d'investissement, les dépenses correspondent à la mise à jour du logiciel d'instruction R'ADS et de son module cartographique X'MAP, avec des achats de données pour l'intégration des 10 nouvelles communes.

Les recettes proviennent d'une subvention du budget principal et des écritures d'amortissement.

## BUDGET PRINCIPAL

### Compte administratif 2018

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	702 676.88	682 136.82	- 20 540.06
	Section d'investissement	23 507.24	234 759.70	211 252.46
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	- 95 426.52		-95 426.52
	Report en section d'investissement (001)		55 571.68	55 571.68
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORT)</b>				<b>150 857.56</b>

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
<i>Dépenses</i>					
011 Charges courantes	57 343,73	65 187.34	46 494.11	85 785.82	113 465.14
012 Personnel	161 800,96	217 458.54	198 802.98	242 284.71	221 032.94
014 Atténuation de produits	61 904,03	62 072.08	61 127.48	68 996.64	67 500.16
65 Autres charges	207 820,40	224 922.06	229 953.64	232 683.60	235 859.78
66 Charges financières	0,00	0.00	0.00	0.00	608.91
67 Charges exceptionnelles	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	9 215,40	23 640.23	55 720.45	51 843.79	64 209.96
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>498 084,52</b>	<b>593 280.25</b>	<b>592 098.66</b>	<b>681 594.56</b>	<b>702 676.88</b>
<i>Recettes</i>					
13 Atténuation de charges		402.30	597.00	4 230.00	5 249.00
70 Produits de service	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes	61 904,03	62 072.08	61 127.48	68 996.64	67 500.16
74 Dotations et participations	568 239,26	565 247.03	407 586.27	428 271.62	582 344.42
75 Autres produits	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	1 736,41	10 074.00	0.00	30.00	7 065.24
042 Dotations aux amortissements	0.00	0.00	18 178.00	19 978.00	19 978.00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>631 879,70</b>	<b>637 795.41</b>	<b>487 488.75</b>	<b>521 506.26</b>	<b>682 136.82</b>

Les recettes proviennent des participations des 4 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, du Conseil Régional, de l'ARS, et du FEADER LEADER pour le financement des postes des agents du Syndicat Mixte, du Département pour des actions organisées par la Chargé de Mission Santé, et des subventions au titre des CEE/TEPCV.

Les principales dépenses sont liées à la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + « Pays »), le solde de la mission TEPOS, les actions organisées par la chargée de mission Santé (Formations PSC1...), les frais de prestation EDF pour les CEE/TEPCV et les charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, ligne de trésorerie, etc.)

Section Investissement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
<i>Dépenses</i>					
20 Immobilisations incorporelles	62 974,20	81 456.00	39 150.00	24 210.00	0.00
204 Subventions d'équipement versées	-	11 584.00	1 012.20	10 366.36	3 529.24
21 Immobilisations corporelles	5 489,92	12 615.08	0.00	0.00	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	-	10 074.00	18 000.00	0.00	0.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	0.00	0.00	18 178.00	19 978.00	19 978.00

<b>TOTAL dépenses</b>	<b>68 464,12</b>	<b>115 729.08</b>	<b>76 340.20</b>	<b>54 554.36</b>	<b>23 507.24</b>
<i>Recettes</i>					
10 Dotation fonds divers et réserves	39 238,39	45 823.72	50 257.85	15 431.00	6 420.00
13 Subventions investissement reçues	50 370,00	40 520.00	27 000.00	0.00	29 890.00
45 Opérations sous mandat	-	-	-	-	134 239.74
40 Amortissement des immobilisations	9 215,40	23 640.23	55 720.45	51 843.79	64 209.96
<b>TOTAL recettes</b>	<b>98 823,79</b>	<b>109 983.95</b>	<b>132 978.30</b>	<b>67 274.79</b>	<b>234 759.70</b>

En section d'investissement, les dépenses correspondent à la subvention versée au budget annexe et aux amortissements.

Les recettes proviennent du FCTVA, du solde du versement de la subvention du Conseil Régional pour le SCOT, du versement des subventions pour les CEE/TEPCV et des amortissements des immobilisations (SCoT + mobilier + matériel informatique).

### Participation des communautés de communes

Communauté de communes	Population municipale 2018	Participation par habitant en 2018 (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Participation par habitant en 2017 (SCoT)	Sous-total compétence SCOT	Participation par habitant en 2018 (dvpt local)	Sous-total compétence développement local	Total participation 2018
Bresse Louhannaise Intercom'	28 539	3,45	98 459,55	0,50	14 269,50	1,56	44 520,84	<b>157 249,89</b>
Terres de Bresse	22 078	3,45	76 169,10	0,50	11 039,00	1,56	34 441,68	<b>121 649,78</b>
Bresse Revermont 71	9 868	3,45	34 044,60	0,50	4 934,00	1,56	15 394,08	<b>54 372,68</b>
Bresse Nord Intercom	6 529	3,45	22 525,05	0,50	3 264,50	1,56	10 185,24	<b>35 974,79</b>
	<b>67 014</b>		<b>231 198,30</b>		<b>33 507,00</b>		<b>104 541,84</b>	<b>369 247,14</b>

En 2018, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 3,45 euros par habitant contre 3,41 en 2017.

Suite à l'approbation du SCoT, la participation pour la compétence « SCoT » a été diminuée à 0,50 euros par habitant contre 1 euro en 2016.

Les fonctions de la chargée de mission SCoT ayant évoluées en partie vers la gestion administrative du Syndicat mixte pour la moitié de son temps, la part « développement local » des communautés de communes a été augmentée de 50 centimes soit 1,56 euros par habitant pour 2018.

## Taxe de séjour 2018

Communautés de communes	Taxe de séjour récoltée en 2018	% de la taxe totale 2018	Taxe de séjour récoltée en 2017	% de la taxe totale 2017
Bresse Louhannaise Intercom'	46 210,90	68,46%	43 951,00	63,7 %
Bresse Nord Intercom'	5 328,02	7,89%	6 889,20	10 %
Bresse Revermont 71	7 192,60	10,66%	8 463,40	12,3 %
Terres de Bresse	8 768,64	12,99%	9 693,04	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>67 500,16</b>	<b>100%</b>	<b>68 996,64</b>	<b>100%</b>

L'appel au reversement de la taxe de séjour a eu lieu par courrier les 9 avril et 25 septembre. Ils ont été envoyés à plus de 180 hébergeurs recensés.

Comme le prévoit la nouvelle législation en vigueur, des **misés en demeure** ont été envoyées par lettres recommandées le 3 décembre 2018 à 9 hébergeurs.

Un courrier d'information sur les nouvelles dispositions applicables concernant le versement de la taxe de séjour au 1er janvier 2019 a été envoyé le 24 octobre 2018 à tous les hébergeurs de la Bresse bourguignonne. Ce courrier les informant de l'évolution de la tarification pour les aires de camping-cars ainsi que pour les hébergements non classés avec un nouveau mode de calcul, avait également pour but de les inviter aux **deux réunions d'informations** qui se sont tenues le 6 novembre à Saint-Germain-du-Bois et le 19 novembre à Montpont-en-Bresse.

Cette nouvelle réglementation impose également la collecte de la taxe de séjour par les plateformes de location qui sont intermédiaires de paiement pour les loueurs non professionnels sur Internet. AirBnB a commencé cette collecte au 1er juillet 2018.

### 3. LES ACTIONS MENÉES EN 2018

#### TOURISME

La compétence tourisme est confiée à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)- Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, présidé en 2018 par **Stéphane GROS** et dirigé par **Mélodie VINCENT-JANNIN**. Il est basé place Saint-Jean à LOUHANS.

Concernant la taxe de séjour, le Syndicat Mixte l'a instauré sur son territoire le 1<sup>er</sup> juillet 2010. **En 2018, celle-ci s'est élevée à 67 500,16 euros** contre 68 996,64 euros en 2017.

On note une légère baisse par rapport à 2017 qui avait enregistré une hausse significative du produit de la taxe de séjour du fait de la présence d'ouvriers travaillant sur le chantier du gazoduc.

A noter également, quelques versements effectués en début d'année 2019 pour l'année 2018 et notamment le reversement par AirBnB de la taxe collectée auprès des loueurs non professionnels pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018.

**Conformément au Code du Tourisme**, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2018 :

- Désignation des membres élus du comité de direction de l'Office de Tourisme
- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2017
- Plan d'action 2018 et approbation des budgets principal et annexe 2018
- Subvention à l'Office de Tourisme et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC
- Présentation du compte-rendu d'activité 2017
- Tarifs et application de la taxe de séjour 2019

Au 31 décembre 2018, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Jocelyne MICHELIN, Françoise JACQUARD, Jocelyne EUVRARD, Christine BOURGEOIS, Claudette JAILLET, Anthony VADOT, Frédéric BOUCHET, Stéphane BESSON, Joël CULAS et Stéphane GROS.

**Les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** sont Christelle GIOT, Dominique TAVERNIER, Gérard JACQUET, Vita GUILLOT, Béatrice CHARPENTIER, Martin HARTMAN, Joseph ENTREMONT, Marie-Rose COULON et Annie BLETON-RUGET.

---

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

---

### Le Schéma de Cohérence Territoriale

---

#### Rappel

Pour rappel, le Syndicat mixte est devenu compétent en matière de SCoT le 16 octobre 2012, l'arrêté de périmètre a été publié le 24 octobre 2012 et le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT le 26 novembre 2012. Il a été approuvé lors du Comité syndical du 26 juin 2017.

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification urbaine stratégique, à l'échelle d'un large bassin de vie. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques, notamment :

- organisation de l'espace et urbanisme
- habitat
- développement économique
- aménagement commercial
- environnement

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et cartes communales.

#### Réseaux SCoT

Le Syndicat mixte est membre du « **réseau SCoT et PLUi 71** » piloté par la DDT 71 et du « **réseau SCoT, PLUi et Parc naturel régional** » animé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi la chargée de mission a participé aux journées suivantes :

- 7 juin : actualités juridiques / Géoportail de l'urbanisme (GPU) / Repères sur l'Economie territoriale – Mâcon
- 20 décembre : Intensification versus étalement urbain : déconstruisons les idées reçues - Dôle

## Participation aux projets et schémas supra et infra territoriaux

### Stratégie locale de l'habitat

Afin de garantir la compatibilité entre les orientations du SCoT et les actions proposées dans la Stratégie Locale de l'Habitat menée par Bresse Louhannaise Intercom, la chargée de mission représente le Syndicat mixte dans le comité de pilotage. Elle a ainsi participé à la restitution finale de l'étude le 16 mai.

### Mission TEPOS et comité technique transition énergétique

Afin de garantir la compatibilité entre les orientations du SCoT et le programme d'actions opérationnel proposé lors de la **mission d'accompagnement** menée par le Syndicat mixte, la chargée de mission a participé à l'atelier Développement économique du 6 février puis aux comités techniques Transition énergétique du 25 juillet et 23 novembre.

### Projet de Parc Naturel régional en Bresse bourguignonne

Ce projet est porté par la députée Cécile UNTERMAIER.

- Prise de contact avec la chargée de mission du futur PNR « Doubs horloger »
- Réalisation d'une carte pour le dossier de presse
- 13 septembre : réunion avec les présidents de communautés de communes
- Diffusion du dossier de presse auprès des communautés de communes
- 20 décembre : réunion d'information en présence du Parc du Haut jura, en collaboration avec le cabinet de la députée

### SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Egalité des territoires est en cours de construction par la Région Bourgogne Franche Comté. Ce schéma qui va s'imposer aux SCoT et aux PCAET est élaboré dans un processus de concertation et d'association avec les territoires. Afin d'assurer la cohérence au regard de notre SCoT, nous nous sommes associés en tant que membre du groupe restreint SCoT/PLUi.

- 22 février : réunion de présentation du SRADDET aux SCoT
- 17 mai : groupe de travail restreint SCoT/PLUi sur le référentiel du SRADDET et les indicateurs
- Présentation de l'avancement du SRADDET aux élus en comité syndical du 11 juin
- 3 juillet : groupe de travail restreint SCoT/PLUi sur la carte et réunion PPA de présentation des objectifs
- 12 décembre : groupe de travail restreint SCoT/PLUi sur les prescriptions + retour après l'atelier

### Suivi des documents de planification des territoires voisins

Le Syndicat mixte est amené à donner son avis en tant que Personne Publique Associée sur les documents de planification des territoires voisins afin de garantir que ces documents ne nuisent pas au développement du territoire de la Bresse bourguignonne, tel que voulu dans le SCoT.

### **PLUi de la Plaine jurassienne**

- 6 novembre : réunion PADD avec relecture et annotation du document en amont - Chaussin

### **SCoT du Chalonnais**

- 28 mai : présentation du DOO – Chalon-sur-Saône
- Rédaction d'un avis technique et présentation aux élus lors du Bureau et du Comité syndical du 10 décembre.

### **SCoT Bresse, Val de Saône, Pont-de-Vaux**

- 30 janvier : réunion d'échange avec la nouvelle chargée de mission – Louhans

---

## **Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux**

---

Au cours de l'année 2018, le Syndicat mixte a accompagné les communes et communautés de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux avec :

### **PLU Saint-Vincent-en-Bresse**

- Etude de la compatibilité des différentes pièces du PLU avec le SCoT, rédaction d'un avis technique et envoi à la commune le 25 août.

### **PLU Louhans**

- Etude de la compatibilité des différentes pièces du PLU avec le SCoT, rédaction d'un avis technique et envoi à la commune le 8 août.
- 16 et 20 novembre : examen des avis suite à consultation et enquête publique

### **PLUi Terres de Bresse**

- 28 novembre, 3 décembre, 17 décembre : participation ateliers habitat, paysages, ressources – Simandre

### **PLU Simard**

- 9 mars : réunion de lancement du PLU
- Fourniture aux 2 bureaux d'étude (PLU et diagnostic agricole) des éléments du SCoT et de plusieurs couches géographiques
- 3 juillet : présentation du diagnostic habitat, paysage, équipement
- 19 juillet : présentation du diagnostic agricole

### **PLU Montret**

- 18 avril : réunion avec les élus pour discuter du projet de révision du PLU pour mise en compatibilité avec le SCoT et évolution de la commune
- 11 septembre : présentation du cahier des charges de l'ATD
- Fourniture des éléments du SCoT et de plusieurs couches géographiques

### **Révision ou élaboration des documents d'urbanisme de Cuiseaux, Flacey-en-Bresse, Le Miroir, Frontenard, Champagnat, Condal et Varennes-Saint-Sauveur**

- Rédaction d'un cahier des charges en partenariat avec Benjamin MUNIER (BLI)

- 29 mars : présentation du projet de groupement de commande aux 7 communes
- 31 mai : liste des points d'incompatibilité du PLU de Cuiseaux avec Benjamin MUNIER (BLI)
- 29 juin : ouverture des plis
- 20 juillet : entretien avec les BE dans le cadre d'une négociation
- 28 novembre : réunion de lancement des procédures

### Mise en conformité du POS d'Ouroux-sur-Saône et du PLU de Saint-Germain-du-Plain

- 18 septembre : examen conjoint avec les PPA

---

### Système d'Information géographique

---

Avec le SCoT et l'instruction du droit des sols, le service Aménagement du territoire du Syndicat mixte s'est doté d'un système d'information géographique (SIG) et à ce titre peut proposer aux intercommunalités et aux communes des conseils et des outils autour de cette thématique

- 17 avril : réunion de présentation du SIG du Syndicat mixte à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom et définition des besoins.
- Conseil à l'intégration dans un cahier des charges de la problématique SIG.
- Fourniture d'un accès à l'outil de cartographie en ligne Xmap à 2 agents de Bresse Louhannaise Intercom.

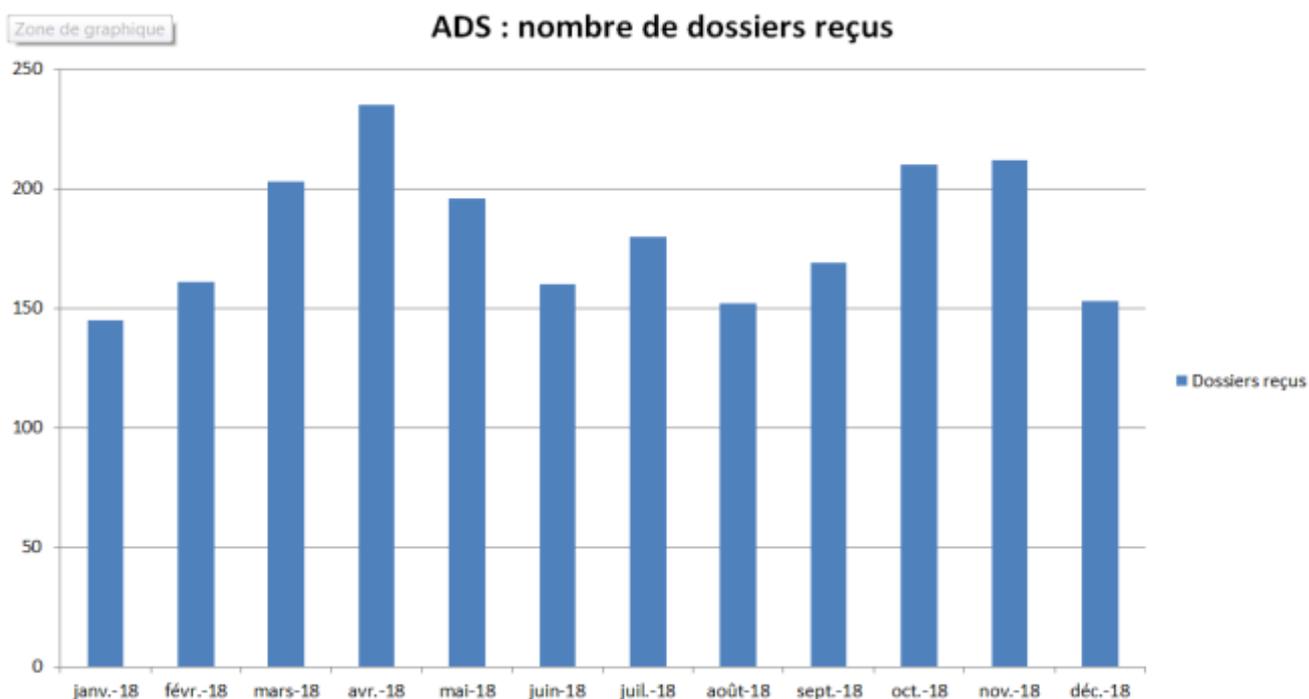
---

### L'instruction du droit des sols

---

Au 31 décembre 2018, 49 communes adhèrent à la prestation de service assurée par le service instructeur. 10 communes supplémentaires ont ainsi signé la convention de prestation de services au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Avec 180 dossiers reçus en moyenne par mois, ce sont près de **1100 dossiers équivalents PC** qui ont été traités en 2018 (contre 980 en 2017).



En parallèle à ce travail d'instruction juridique et technique des dossiers d'autorisation d'urbanisme effectué par les agents du service, les missions suivantes ont également été menées :

- **Participation aux réunions d'information de la DDT** à Mâcon les 19 juin et 26 novembre.
- Organisation de **7 permanences pour l'accessibilité des ERP à Louhans** les 18 janvier, 21 février, 14 mars, 15 mai, 28 juin, 23 octobre et 4 décembre.
- **Réunions en phase pré-projet** à Cuiseaux (10 janvier), Saint-Germain-du-Plain (13 avril), Branges (13 juin), La Chapelle-Naude (19 juin), Ouroux-sur-Saône (12 juillet), Dijon (11 septembre), Baudrières (13 septembre), sous-préfecture (9 novembre), Sornay (15 novembre), Cuisery (21 novembre)
- **Réunions avec les pétitionnaires** à Saint-Christophe (1<sup>er</sup> février), Ouroux (13 février, 20 mars, 26 mars, 11 avril, 26 avril, 15 mai), Ormes (26 février), La Chapelle-Naude (3 mai), Sagy (20 septembre), Champagnat (24 septembre), Saillenard (26 septembre), Saint-Germain-du-Plain (16 octobre), Louhans (23 novembre), Frontenaud (3 décembre)
- **Réunion avec les maires sur des dossiers spécifiques** : projet Bantanges (6 février), projet Camping de Louvarel (19 septembre), intervention Sornay (21 décembre)
- **Visite sur place pour récolement** : lotissement à Louhans (13 février), zone d'activité à Frontenaud (18 octobre).
- Organisation d'1  **demi-journée de formation** le 28 septembre à destination des nouvelles secrétaires de mairies.
- Organisation d'une **réunion de présentation du service instructeur** avec les 10 communes de Bresse Revermont 71 le 26 février 2018 pour les élus et le 22 mai pour les secrétaires de mairie et les agents en charge de l'urbanisme.
- Evolution du logiciel de cartographie vers Xmap. Rédaction d'une notice d'utilisation, information et accompagnement des communes qui ont y accès.

---

## DEVELOPPEMENT LOCAL

---

---

### Le Contrat de Développement Fluvestre de la Seille navigable

---

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a signé, avec le Conseil Régional et Voies navigables de France (VNF), un contrat de développement fluvestre de la Seille navigable sur la période 2015-2020. Ce contrat a pour objectif de valoriser et de développer des projets touristiques sur et autour de la voie d'eau de la Seille.

Le Syndicat mixte, en tant que structure animatrice du contrat, aide les porteurs de projet sur les aspects techniques, financiers et sur l'assistance au montage des dossiers de demande de subvention.

Malgré cinq mois et demi de vacance du poste de chargé de mission (entre avril et septembre), la mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement de projets sur et autour de la voie d'eau s'est poursuivie sur cette année 2018.

**A ce titre, le chargé de mission a participé à plusieurs réunions de travail pour le suivi des projets et des thématiques en lien avec le développement fluvestre :**

- Le jeudi 1<sup>er</sup> février à Louhans avec Monsieur CHATOT, Président de la Fédération de pêche de Saône et Loire, à propos du projet d'aménagement d'un poste de pêche pour les personnes handicapées sur le port de Louhans ;
- Le vendredi 16 mars, concernant le réaménagement du quartier de Bram avec les services de la ville de Louhans.

**Le Syndicat mixte a poursuivi la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage concernant le projet phare du contrat qui est l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable.** A ce titre, le chargé de mission a assuré le suivi du processus de passation du marché d'AMO (organisation des réunions pour l'ouverture des plis, analyse des critères techniques et financiers, préparation des auditions des candidats retenus, finalisation du rapport d'analyse des offres, rédaction et envoi des courriers de refus etc...). Plusieurs réunions de travail ont ainsi été organisées, en l'occurrence :

- Le 16 mars et le 4 avril 2018 avec élus et les services de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

Le chargé de mission a travaillé également sur le projet d'étude de réaménagement du quartier de Bram (participation au Copil et appui à la rédaction du plan d'actions, soutien à l'analyse et à la validation du plan d'actions).

**Des échanges ont également eu lieu** avec la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, la chargée de mission de l'EPTB Saône et Doubs en charge du site NATURA 2000 « Basse vallée de la Seille », la DDT de Saône-et-Loire (service biodiversité), VNF et la Direction Tourisme et Canaux de la Région.

**Le Syndicat mixte a organisé le 18 décembre un comité de suivi annuel du contrat.** A cette occasion un bilan technique et financier a été présenté sur la période 2015-2018 :

- 35% des projets inscrits au contrat engagés sur cette période (dont 85% terminés ;
- 1 708 555,28 € engagés au titre du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable avec des maîtres d'ouvrage différents (communautés de communes, communes, associations et privés) ;
- 549 730 € attribués par les élus du Conseil Régional ;
- 4 dossiers votés en 2015 ;
- 4 dossiers votés en 2016 + 1 au titre du service sport ;
- 3 dossiers votés en 2017 ;
- 1 dossier voté en 2018 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet phare du contrat : piste cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre LOUHANS et LA TRUCHERE.

Par ailleurs, lors de ce comité de suivi annuel, ont été présentés :

- Le bilan d'actions portées par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne,
- L'état d'avancement du projet phare du contrat porté par la Communauté de Communes Terres de Bresse en l'occurrence, l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre Louhans et La Truchère,
- L'avancement du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs par Mme Sylvie MARTIN, Conseillère Régional Déléguée Bourgogne Franche-Comté.

## Le programme LEADER FEADER 2014-2020 « entrer dans la transition énergétique »

Comme en 2017, les membres du Comité de Programmation se sont réunis 3 fois en 2018.

**Le 12 mars 2018** pour

- Programmation du FEADeR LEADER 2014-2020 avec auditions de porteurs de projets
- Informations de l'autorité de gestion (non financement des projets LEADER présentant une avance remboursable et un prêt bonifié ; clarification des règles de calculs d'un plan de financement et appel à la vigilance sur la mise en place de plafonds FEADeR ; etc.)
- Rappel de la maquette financière LEADER signée le 30 novembre 2015
- Négociation du futur contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Questions diverses

**Le 9 juillet 2018** pour

- Auditions de porteurs de projets suite à la délibération du 11 juin 2018 relative à la validation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Proposition de modification du règlement d'intervention LEADER avec instauration d'un plafond de dépenses éligibles
- Proposition de modifications de la maquette financière LEADER
- Proposition de modification de la fiche-action n°4 LEADER sur la mobilité
- Programmation du FEADeR LEADER 2014-2020 avec auditions de porteurs de projets
- Questions diverses

**Et le 3 décembre 2018** pour

- Auditions de porteurs de projets déposés dans le cadre du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional (les dossiers sont dorénavant dématérialisés donc merci d'apporter le contrat diffusé en juillet dernier ou de le télécharger sur notre site Internet)
- Programmation du FEADeR LEADER 2014-2020 avec auditions de porteurs de projets (sous réserve des instructions régionales finalisées)
- Retrait des bénéficiaires et des dépenses dans le règlement d'intervention approuvé le 11 avril 2017
- Questions diverses

Ces 3 réunions ont permis de programmer 10 subventions LEADER FEADeR :

Bénéficiaire	Opération programmée	Coût éligible LEADER	Subvention FEADeR accordée
<b><u>12 mars 2018 :</u></b>			
<b>Syndicat Mixte de la Bresse b.</b>	Mission TEPos	72 420	<b>53 220 euros</b>
<b>LOUHANS-CHATEAURENAUD</b>	Modification éclairage public	8 298,86	<b>6 639,08 euros</b>

<b>Office de Tourisme Pays Bresse b.</b>	Développement de l'accueil hors les murs	2 679	<b>2 143,20 euros</b>
<b>Coopérative Agricole et Viticole Bourgogne Sud</b>	Equipement d'un site de stockage de plaquettes bocagères	16 563,58	<b>9 940,84 euros</b>
<b>Syndicat Mixte de la Bresse b.</b>	Ingénierie LEADER 2016	93 117,45	<b>74 493,96 euros</b>
<b>Syndicat Mixte de la Bresse b.</b>	Ingénierie LEADER 2017	91 734,30	<b>73 387,44 euros</b>
<b>SICED Bresse Nord</b>	Acquisition d'un véhicule électrique	19 283,43	<b>11 573,44 euros</b>
<b><u>9 juillet 2018 :</u></b>			
<b>Conseil Départemental Saône-et-Loire</b>	Création d'un itinéraire cyclable entre LOUHANS et SAVIGNY-EN-REVERMONT	250 000	<b>200 000 euros</b>
<b>Office de Tourisme Pays Bresse b.</b>	Soutien à la promotion et à la valorisation de la viande bressane	11 356,75	<b>9 085,40 euros</b>
<b><u>3 décembre 2018 :</u></b>			
<b>LOUHANS-CHATEAURENAUD</b>	Aménagement d'une Voie Verte sur la commune	140 060,31	<b>58 151,92 euros</b>
<b>TOTAL</b>			<b>498 635,28 euros</b>

**Avec 498 635,28 euros programmés fin 2018, la maquette financière est respectée pour la programmation obligatoire de 450 000 euros (30% des 1 500 000 alloués).**

**Les 225 000 euros (15% des 1 500 000 alloués) à atteindre en consommation étaient possible avec le montant programmé en 2018 mais les décisions juridiques (conventions attributives rédigées par le service régional FEADeR) n'ont pas été livrées, dans les temps, pour les opérations programmées en juillet et décembre 2018.** En outre, une demande de paiement est longue à élaborer et à instruire car elle comporte également un formulaire Cerfa spécifique et ses annexes. Sur les 7 opérations programmées en mars 2018 :

- 2 ont été payées pour 145 477,28 euros (ingénierie LEADER 2016 et 2017)
- 4 ont été envoyées entre octobre et décembre 2018 au service régional FEADeR
- Et 1 est en attente du versement du Conseil Régional au titre du contrat territorial 2015-2017 car ce cofinancement public permet d'obtenir le FEADeR.

Les membres du Comité de Programmation LEADER ont été conviés :

- A DIJON les 11, 12 et 13 avril 2018 pour un forum sur la construction bois
- A ARBOIS le 2 mai 2018 pour une rencontre régionale avec la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- A DOLE le 26 juin 2018 pour le comité régional de suivi des fonds européens

- A DIJON le 6 septembre 2018 pour une réunion du Conseil Régional avec les Présidents de GAL LEADER
- A DIJON le 2 octobre 2018 pour le lancement de la réflexion 2021-2027
- A LA ROCHELLE le 5 novembre 2018 pour l'assemblée générale <http://leaderfrance.fr>
- A BROCHON le 20 novembre 2018 pour le comité régional de suivi FEADeR
- A SORNAY le 9 janvier 2019 pour la signature du contrat régional CAP TERRITOIRE 2018-2020 (invitation également envoyée à tous les membres du Conseil de développement)
- EN RHENANIE-PALATINAT entre le 22 et le 23 janvier 2019 pour des échanges sur la transition énergétique

Ils sont destinataires des **consultations écrites du comité de suivi des fonds européens** mobilisables en Bourgogne.

**Concernant les dysfonctionnements nationaux de ce programme européen LEADER**, les porteurs de projets identifiés ont été informés :

- Du « *Plan de sauvetage* » proposé en mars 2018 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- De l'article « *Programme européen LEADER : 680 millions d'euros pour la ruralité toujours pas versés* » publié en avril 2018 dans la Gazette des Communes
- Du débat entre élus régionaux sur la complexité des fonds européens et le retard pris sur LEADER lors de la séance plénière d'avril 2018
- Du courrier signé par 16 présidents de GAL sur les problèmes LEADER identifiés et la réponse du vice-président du Conseil Régional en charge des fonds européens
- De l'intervention du Président de LEADER France lors de la Conférence Nationale des Territoires du 12 juillet 2018
- De l'article « *Programme LEADER tout le monde n'a pas pris conscience du marasme dans lequel on est* » publié en novembre 2018 dans la Gazette des Communes
- Et de la tribune LEADER France « *Il faut sauver le programme LEADER* » cosignée par les acteurs du monde rural

**A la fin de l'année 2018 :**

- **45 dossiers LEADER étaient en cours d'instruction et 8 nouveaux dépôts étaient annoncés**
- **Une réunion de travail avec le service régional FEADeR était en préparation**
- **les communes de LOUHANS-CHATEAURENAUD et LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR étaient toujours dans l'attente d'une solution régionale suite à la confirmation du non financement par le FEADeR des projets LEADER avec un prêt taux 0**
- **un courrier du Conseil Régional était annoncé pour le report à 2023 de la fin de programmation de ce LEADER 2014-2020**
- **et, les supports régionaux pour la coopération LEADER n'étaient toujours pas disponibles alors que des premiers échanges avec les agents des GAL LEADER du Chalonnais et du Lédonien ont eu lieu et que des porteurs de projets potentiellement éligibles ont été identifiés.**

La Mission de mobilisation des acteurs locaux dans une démarche de Territoire à Energie Positive, dite « Mission TEPos », s'est poursuivie en 2018 dans le cadre de :

- **la 5<sup>ème</sup> journée réseau le 5 février 2018** intitulée « La transition énergétique au service du développement économique » avec les interventions de Bresse Initiative (comment impliquer les entreprises), la Chambre de Commerce et d'Industrie (programme PERF et action Gourmet Bag), du SIVOM du Louhannais (action pilote auprès des commerçants louhannais) et de Bresse Louhannaise Intercom (SAL Au pré de ma cantine)
- **de la 6<sup>ème</sup> journée réseau le 6 mars 2018** intitulée « Prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux dans l'urbanisme et la planification urbaine » avec les interventions du consultant ALEC01 (SCoT, PLU, PLUi et PCAET) et la commune d'AUTHUME dans le Jura (projet d'urbanisme opérationnel)
- **et du Comité de Pilotage le 26 mars 2018** pour la finalisation des plans d'actions à l'échelle des intercommunalités.

Conformément aux décisions prises par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne réunis le 9 avril 2018, **la mise en œuvre des plans d'actions TEPos est effectuée à l'échelle des 4 Communautés de Communes** et notamment via les futurs Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) obligatoires pour Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse (car plus de 20 000 habitants) ; le rendu final de cette Mission TEPos a été diffusé à tous les membres du Comité de Pilotage.

En outre un « **comité technique de la transition énergétique** », réunissant les chargés de mission des Communautés de de Communes, a été créé, à l'unanimité, par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, afin de suivre la mise en œuvre des plans d'actions TEPos à l'échelle des intercommunalités ; **son installation a eu lieu le 25 juillet 2018** suite à l'identification des agents (Benjamin MUNIER pour Bresse Louhannaise Intercom', Nicolas SAUTEL pour Terres de Bresse et Adeline GAUTHEY pour Bresse Nord Intercom').

**La réunion suivante du 23 novembre 2018** a également permis de faire intervenir, en présence du Directeur de l'agence de développement économique Bresse Initiative, une représentante d'ACTIVE 71, Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire, pour la **présentation de l'appel à candidatures « Révélez et développez les potentiels de vos territoires » du Générateur BFC.**

**Une nouvelle réunion a été annoncée fin 2018 pour février 2019 au plus tard** afin

- D'échanger avec Mission Mobilité suite à l'avis favorable du Conseil Régional sur la candidature à l'appel à projets « *Mobilité rurale* »,
- De diffuser des informations obtenues lors des Rencontres Régionales Annuelles de la Transition Energétique Bourgogne-Franche-Comté du 18 décembre 2018 dont la formation de l'ADEME pour les PCAET,
- Et la diffusion de celles obtenues lors de la signature du contrat territorial 2018-2020 prévue le 9 janvier 2019 à SORNAY.

---

Le contrat territorial 2018-2020 financé par 1 750 000 euros du Conseil Régional

---

Suite à l'identification, à la vérification et à la sélection des projets, **le contrat territorial 2018-2020 a été validé le 11 juin 2018 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et**

**le 29 juin 2018 par le Conseil Régional** (7 premiers contrats validés lors de cette session sur les 35 attendus par la Région).

**10 fiches-projets** sur les 40 initialement proposées en janvier 2018 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont été finalement retenues suite aux courriers échangés et suite à deux réunions de négociations le 14 février à LOUHANS et le 16 mars à DIJON avec les représentants du Conseil Régional ; des réunions de travail ont également eu lieu en avril 2018 chez les porteurs de projets présélectionnés afin de vérifier l'éligibilité des opérations (respect des critères régionaux d'éco-conditionnalité, échéancier prévisionnel compatible, plan de financement équilibré, etc.).

Pour certains projets non retenus, des solutions ont été proposées avec les règlements sectoriels ou appels à projets du Conseil Régional (Effilogis, Habitat et Aménagement, revitalisation des bourgs-centres, ENVI, aménagements sportifs, énergies renouvelables, etc.)

**2 fiches-actions** permettent au Conseil Régional de financer de futurs projets sur la rénovation ou la construction éco-conditionnée de bâtiments intercommunaux et sur l'acquisition de véhicules électriques.

En outre, **0,75 ETP du poste de Chef de Projet** a été financé en 2018 par le Conseil Régional qui n'a pas retenu les autres demandes déposées par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne concernant les postes de chargée de mission SCoT et de chargée de mission Santé.

Dans leur délibération du 11 juin 2018, les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont confié la **mise en œuvre de ce contrat territorial 2018-2020** aux membres privés et publics du Comité de Programmation LEADER et les premières auditions de porteurs de projets ont eu lieu dès leur réunion du 9 juillet 2018.

Lors de sa Commission Permanente du 23 novembre 2018, le Conseil Régional a accordé les premières subventions au titre de ce contrat territorial 2018-2020 signé le 2 octobre 2018 par Mme la Présidente du Conseil Régional :

Bénéficiaire	Projet	Coût total	Subvention régionale accordée
<b><u>Fiches-projets :</u></b>			
<b>Bresse Revermont 71</b>	Construction d'une MAM à SENS-SUR-SEILLE	328 980	<b>148 040 euros</b>
<b>SICED Bresse Nord</b>	Compostage dans les restaurations collectives	21 550	<b>8 620 euros</b>
<b><u>Fiches-actions :</u></b>			
<b>LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR</b>	Acquisition d'un véhicule électrique	20 360,38	<b>8 144 euros</b>
<b>TOTAL</b>			<b>164 804</b>

**D'autres projets auditionnés en 2018 par le Pays sont appelés à être financés en 2019 par le Conseil Régional :**

- Rénovation d'un bâtiment communal (abritant La Poste et la Mairie) à **MONTPONT-EN-BRESSE**
- Rénovation – extension de la Maison Municipale Andrée Berry à **PIERRE-DE-BRESSE**
- « Défi Familles à Energie Positive » à l'échelle des 30 communes de Bresse Louhannaise Intercom' et porté par le **Centre Culturel et Social**
- Et l'acquisition de véhicules électriques par **Terres de Bresse (1)** et **Bresse Revermont 71 (1)**.

**Les autres projets inscrits ou éligibles à une fiche-action seront auditionnés par le Pays au cours de l'année 2019.**

Enfin, le Conseil Régional a demandé au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne **d'organiser une signature officielle de ce contrat territorial 2018-2020** ; après plusieurs échanges au cours des mois de novembre et décembre 2018, la date du **9 janvier 2019 matin à SORNAY** a été définitivement arrêtée et des invitations ont été envoyées aux porteurs de projets, aux élus du Comité syndical, aux membres privés et publics du comité de programmation LEADER, aux membres du Conseil de développement et aux 88 Maires.

---

**Le territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) financé par l'Etat**

---

- **TEPCV : point de situation de la consommation des 628 710 euros au 31 décembre 2018**

**Dans le cadre de la convention initiale** « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » signée le 22 juillet 2016 qui **doit être clôturée au plus tard en juillet 2019**, sur les 5 opérations confirmées, 3 sont soldées et 2 ne l'étaient pas :

Bénéficiaire	Opération	Acompte 40% TEPCV versé	Acompte n°2 ou solde TEPCV	Solde TEPCV versé ou demandé	TOTAL TEPCV
<b>LOUHANS-CHATEAURENAUD</b>	Etude faisabilité création plan d'eau écologique	39 995,20	solde	12 110	<b>92 790,20 euros</b>
	Aménagement d'une voie verte			40 685	
<b>SAINTE-CROIX</b>	Rénovation énergétique de 5 logements	26 248	solde	21 801,30	<b>48 049,30 euros</b>

<b>Bresse Louhannaise Intercom'</b>	Rénovation énergétique de la MIFE	45 792		<b>Solde à demander dans les meilleurs délais au cours du premier semestre 2019</b>
<b>SAINT-GERMAIN-DU-BOIS</b>	Rénovation énergétique de 10 logements locatifs	44 568,80	44 568,80	<b>Solde à demander dans les meilleurs délais au cours du premier semestre 2019</b>

Sur les 490 760 euros inscrits par le Ministère dans cette convention, et suite à l'abandon du projet de création d'une plateforme de stockage de bois déchiqueté déposé par l'ex Cuiseaux Intercom', 275 769,10 euros ont été réellement consommés mais 2 opérations n'étaient pas soldées au 31 décembre 2018 **et certains bénéficiaires étaient en attente du dernier versement demandé.**

**Dans le cadre de l'avenant** « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » signé le 5 mai 2017 qui doit être clôturé au plus tard en avril 2020, les 4 opérations confirmées sont soldées :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Acompte 5% TEPCV versé</b>	<b>Acompte n°2 ou solde TEPCV</b>	<b>Solde TEPCV versé ou demandé</b>	<b>TOTAL TEPCV</b>
<b>SAINTE-CROIX</b>	Acquisition d'un véhicule électrique	3 873,10	solde	4 867,11	<b>44 814,98 euros</b>
	Création d'un verger conservatoire			36 074,77	
<b>SICED Bresse Nord</b>	Acquisition de 2 véhicules électriques	1 614,40	solde	23 060,40	<b>24 674,80 euros</b>
<b>Mission Mobilité</b>	Véhicule électrique en autopartage	1 236	solde	23 484	<b>24 720 euros</b>

Sur les 137 950 euros inscrits par le Ministère dans cet avenant, 94 209,78 euros ont été réellement consommés (68,3 %) car des économies ont été réalisées sur la plupart des opérations et celle de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS sur la modernisation de l'éclairage public a été financée par ailleurs ; **en outre, certains bénéficiaires étaient en attente du dernier versement demandé.**

**La Loi de finances 2019 ne prévoit pas de crédits supplémentaires pour les TEPCV suite à l'avis défavorable du Gouvernement sur un amendement parlementaire.**

- **TEPCV : 1 200 000 euros d'EDF pour les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

Suite au message envoyé en décembre 2017 par EDF, via [dc-est-tepcv-cee-bresse-bourguignonne@edf.fr](mailto:dc-est-tepcv-cee-bresse-bourguignonne@edf.fr), aux 88 communes et 4 communautés de communes, **des devis ou factures ont été validés ou mis en conformité ou rejetés de janvier à septembre 2018.**

2 réunions de travail ont eu lieu en avril et en juillet 2018 entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, lauréat TEPCV, et les agents d'EDF, « obligé » au titre des CEE, situés à CHALON-SUR-SAONE et DIJON.

**Au final, plus de 100 opérations éligibles ont été identifiées dans le cadre du plafond attribué de 300 GWh cumac à la Bresse bourguignonne** et c'est « EDF REIMS » qui a pris le relai pour les enregistrements sur la plateforme spécifique « EMMY » suite à la réception et de la vérification, par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, des pièces demandées (attestations des comptables publics avec les bons montants et les bonnes dates, devis signés et conformes, factures acquittées et conformes, conventions signées suivant le modèle transmis, délibérations exécutoires et RIB).

**5 dépôts ont été enregistrés en 2018** (les collectivités concernées ont été informées par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne) :

1. 35,3 Giga le 30 juillet 2018 avec un avis favorable du Pôle National des CEE (PNCEE) dans le délai annoncé des 2 mois soit le 2 octobre 2018 et un versement de 141 304,98 euros par EDF en décembre 2018 sur le compte du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne,
2. 44,4 Giga le 30 octobre 2018 (pas de retour du PNCEE au 31 décembre 2018),
3. 21,4 Giga le 16 novembre 2018,
4. 70,2 Giga le 12 décembre 2018,
5. et 27 Giga le 26 décembre 2018.

**Pour les 40 opérations identifiées qui n'ont pas été transmises en 2018 au PNCEE (environ 102 Giga)**, les collectivités concernées ont été informées, en décembre 2018 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, d'un assouplissement des règles ministérielles avec **l'éligibilité des factures acquittées en 2019 mais obligatoirement datées en 2018** (une facture datée en 2019 reste inéligible).

**Il est rappelé que les 1 200 000 euros signés par EDF seront reversés à hauteur de 95% (1 140 000 euros) pour les collectivités concernées ; 5% (60 000 euros) sont réservés au déploiement de ce dispositif.**

**Enfin, à la question « Le programme CEE « Economies d'Energie dans les TEPCV » sera-t-il renouvelé au-delà de 2018 ? », la réponse du Ministère de la Transition Ecologique est : « le programme CEE « Economies d'Energie dans les TEPCV » ne sera pas renouvelé au-delà de 2018. Il avait pour objectif premier une meilleure prise en main des CEE par les collectivités locales, ce qui semble être un objectif atteint au vu du nombre de territoires engagés dans le programme. L'arrêté ne sera ainsi pas modifié. »**

Dès le 6 juillet 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a communiqué cette information auprès des collectivités locales dans le cadre d'un message intitulé « CEE : de « TEPCV » à classiques » qui encourage à prendre contact avec l'Agence Technique Départementale.

Il est rappelé que les porteurs du contrat de ruralité 2017-2020 sont les Communautés de Communes ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est, quant à lui, dans la liste des partenaires au même titre que les Chambres Consulaires, de l'ARS, etc.

En 2018, aucun temps de travail n'a été prévu par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur le contrat de ruralité 2017-2020 suite à l'annulation par M. le Préfet de Saône-et-Loire du versement des 17 600 euros inscrits dans la programmation annuelle 2017 (0.3 ETP du Chef de Projet) et à l'absence de réponse au recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical.

**Néanmoins, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a appuyé la diffusion de la circulaire « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2018 » signée le 22 février 2018 par M. le Préfet de Saône-et-Loire en demandant aux collectivités de faire appel au contrat de ruralité 2017-2020 ; les dossiers complets étaient à déposer au plus tard le 31 mars 2018 en Sous-Préfecture de LOUHANS.**

Pour la Bresse bourguignonne, 9 projets ont été définitivement retenus, à partir du mois de juillet 2018, par la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté :

Bénéficiaire	Projet	Coût total	Subvention DSIL accordée
<b>BEAUREPAIRE-EN-BRESSE</b>	Mise aux normes d'un bâtiment pour la création d'une micro crèche	19 799	<b>9 900 €</b>
<b>BRANGES</b>	Mise en accessibilité de l'école Ruez	162 926	<b>81 463 €</b>
<b>JUIF</b>	Rénovation énergétique de la Mairie	11 979	<b>5 990 €</b>
<b>LA-CHAPELLE-THECLE</b>	Réalisation d'une voirie pour accès à des logements pavillonnaires en locatif	57 000	<b>28 500 €</b>
<b>LOUHANS</b>	Déploiement du Wifi gratuit	42 909	<b>17 164 €</b>
<b>MERVANS</b>	Mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales	165 000	<b>82 500 €</b>
<b>SAVIGNY-EN-REVERMONT</b>	Aménagement d'une voirie pour desserte de logements et équipements publics	174 649	<b>87 325 €</b>
<b>SIMANDRE</b>	Rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle des fêtes	105 200	<b>52 600 €</b>
<b>THUREY</b>	Rénovation thermique de la salle des fêtes	228 535	<b>114 268 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>479 710 €</b>

A partir du mois d'Août 2018, des échanges ont eu lieu entre la Sous-Préfecture de LOUHANS et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur l'absence de projets « labellisés contrat de ruralité » et sur l'absence de « cumul DSIL + DETR » pourtant autorisé

dans la circulaire ministérielle ; cumul attendu par les communes de BELLEVESVRE, VARENNES-SAINT-SAUVEUR et LOISY pour la rénovation de bâtiments communaux.

**Le 31 octobre 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a envoyé un courrier aux 4 communautés de communes et 88 communes pour l'identification des projets dans le cadre de la future DSIL 2019 ; 65 projets ont été identifiés au 31 décembre 2018.**

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les possibilités offertes par la Caisse des Dépôts et Consignations, l'appel à projets FISAC (mais l'extinction du FISAC a été acté dans la Loi de finances 2019), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avec 14 associations aidées en Bresse bourguignonne dont Radio Bresse, l'AMICALF de FRANGY-EN-BRESSE, la Grange Rouge, MIAM, etc.

Il est rappelé que lors de la présentation du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Bourgogne, qui a eu lieu le 30 mars 2015, **la Bresse bourguignonne a appris qu'elle ne pouvait plus bénéficier d'un contrat de pays co-financé par l'Etat avec son Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)** car il est dorénavant réservé à quelques territoires « vulnérables » comme le Charolais-Brionnais ou « hyper ruraux » comme le Nivernais-Morvan.

---

### Le Contrat Local de Santé (CLS)

---

Suite au diagnostic qualitatif réalisé par la chargée de mission santé et au diagnostic territorial livré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la première assemblée plénière a eu lieu le 26 avril 2018 et a permis la mise en place des groupes de travail suivants afin de rédiger les fiches action du contrat local de santé :

- groupe « Accès aux soins »
- groupe « prévention, promotion de la santé »
- groupe « Psychiatrie et santé mentale »

Deux autres groupes seront mis en place plus tard : groupe « Personnes âgées », groupe « Personnes en situation de handicap ».

Les 3 premiers groupes de travail se sont réunis chacun 2 à 3 fois et ont permis la rédaction de 14 fiches actions. En parallèle, les groupes ont initiés de nouvelles actions :

- **Groupe de travail « Accès aux soins »** : réunion interprofessionnelle pour démarrer un travail autour de l'interconnaissance des professionnels de santé du territoire en novembre 2018
- **Groupe de travail « Psychiatrie et santé mentale »** :
  - Rédaction de la convention constitutive pour la création d'un conseil local de santé mentale (CLSM)
  - Conception d'un programme d'actions dans le cadre de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) 2019

La signature du CLS est prévue pour juin 2019.

En parallèle, un certain nombre d'actions, démarrées en 2017, ont été poursuivies en 2018 :

#### L'offre en soins ambulatoires

- Travail avec Clémence ALIX, chargée de mission soutien aux installations médicales au Conseil Départemental 71, pour la réactualisation des offres de postes de médecins sur le territoire
- Participation à des salons médicaux
- Participation à la mise en place du centre de santé départemental
- Travail avec la région pour la valorisation d'offres au salon Utrecht 2018
- Rencontre de nouveaux professionnels de santé (kiné, dentiste, psychologue) en vue d'éventuelles installations sur notre territoire

### **L'accompagnement de projets**

- Aide à l'écriture des projets « Equilibre et Mémoire » développés par la CC Terres de Bresse en 2018
- Accompagnement à l'organisation d'une course pour « Mars bleu »

### **L'aide au déploiement de projets et à la coordination d'acteurs**

- Projets financés par l'ARS et mis en œuvre par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (Ireps) Bourgogne Franche-Comté :
  - Programme Santé Précarité
  - Prévention Nutrition des enfants
- Pass Santé Jeunes

### **La mise en place d'actions de prévention**

- Renouvellement d'un projet financé par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA): financement obtenu de 3 000 € pour 6 sessions de formation aux premiers secours dédiés aux séniors réalisées
- Octobre Rose 2018 : 800 participants à l'Arcad'elles avec un bénéfice de 5 600 € pour la Ligue contre le Cancer

### **La mise en place d'actions concernant la santé mentale**

- Participation au projet PRINTEMPS (Programme de Recherche INTerventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide) de l'INSERM
- Demande de subvention de 2 000 € pour la semaine d'informations sur la santé mentale 2019

Pour finir, une nouvelle demande de subvention a été déposée à la fondation CNP Assurances pour équiper un certain nombre de communes du territoire de défibrillateurs. Cette demande a tenu compte des remarques suite à la subvention refusée en 2017 (demande trop élevée d'un coup et pas assez de co-financement de la part des communes).

---

## **Le fonctionnement du conseil de développement**

---

*« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).*

En 2018, le Conseil de développement a été mobilisé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lors des réunions sur le programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans

la transition énergétique », la mission « TEPos », le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable, le futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne et le projet de Parc Naturel Régional.

2018 a également été la première année de mobilisation par les 4 Communautés de Communes lors de conseils communautaires et de réunions thématiques.

A cela se rajoute les réunions statutaires suivantes :

instance	date	principaux sujets à l'ordre du jour
conseil d'administration	1 <sup>er</sup> mars	validation projet compte rendu ag ordinaire 12 octobre 2017
	12 avril	validation projet rapport activité 2017 places vacantes AG, CA et bureau modalités pratiques du partenariat avec les communautés de communes
	17 mai	fonctionnement avec les 4 communautés de communes missions transversales à l'échelle du pays (tepos, développement fluvestre, contrat local de sante, mobilité...)
	19 juillet	échanges avec les représentants des 4 communautés de communes sur la réponse a l'appel à projets « mobilité rurale » du conseil régional
	13 septembre	convocation de l'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2018
A.G. ordinaire	18 octobre	rapport moral et d'activité 2017 places vacantes échanges avec les représentants auprès des communautés de communes échanges avec les référents thématiques (tepos, mobilité, seille navigable...) échanges avec la chargée de mission du futur contrat local de santé du pays de la bresse bourguignonne
conseil d'administration	15 novembre	projet de compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2018 élection du bureau
	7 décembre	fonctionnement avec les 4 communautés de communes missions transversales à l'échelle du pays (tepos, développement fluvestre, contrat local de sante, mobilité...)

Au 31 décembre 2018, les membres du Conseil d'Administration élus le 12 octobre 2017 pour la période 2017-2020 sont :

- > **Denis JUHE**, Président, représentant auprès de **Bresse Louhannaise Intercom'**
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS**, Secrétaire

- > **Marc SIMIDE**, Vice-Président, Démarche TEPos et représentant auprès de **Bresse Nord Intercom'**
  - > **Jean-Claude BUGAUD**, Représentant auprès de **Bresse Revermont 71**
  - > **Jean-Pierre MORIN**, Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable
  - > **Nadine DIOT**, Contrat Local de Santé
  - > **Joseph ENTREMONT**, Mobilité
- et **3 POSTES VACANTS**.

Au 31 décembre 2018, un représentant auprès de **Terres de Bresse** restait à trouver parmi les postes vacants.

Suite au Conseil d'Administration du 7 décembre 2018, les membres du Bureau sont :

- > **Denis JUHE** Président
- > **Marc SIMIDE** Vice-Président
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS** Secrétaire
- > **Trésorier (POSTE VACANT)**

Cette liste de dirigeants a été enregistrée par la Sous-Préfecture de LOUHANS avec un récépissé daté du 14 décembre 2018.

Comme en 2017, le Président du Conseil de développement a été invité à chaque réunion statutaire (Comité syndical) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui a eu lieu en 2018.

Le Président du Conseil de développement a également été invité :

- A PIERRE-DE-BRESSE le 26 janvier 2018 pour la « Soirée Privilège » de l'Ecomusée
- A LOUHANS le 26 février 2018 pour l'inauguration du service d'autopartage MIFE
- A LOUHANS le 25 avril 2018 pour l'assemblée générale de Mission Mobilité
- A LOUHANS le 22 mai 2018 pour une réunion sur le projet de convention TER Bourgogne-Franche-Comté (réunion finalement annulée)
- A CHAROLLES le 20 juin 2018 pour l'assemblée générale de l'Institut du Charolais
- A SAINT-USUGE les 25 et 26 août 2018 pour la fête de la ruralité (invitation communiquée à l'ensemble des membres du Conseil de développement)
- A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS le 20 octobre 2018 pour le vernissage d'une exposition à la bibliothèque
- A PIERRE-DE-BRESSE le 17 novembre 2018 pour la journée d'étude de l'Ecomusée
- A VARENNES-SAINT-SAUVEUR le 20 novembre 2018 pour l'assemblée générale Crème et Beurre de Bresse
- A DIJON le 18 décembre 2018 pour la rencontre annuelle des territoires en transition énergétique de Bourgogne-Franche-Comté (invitation communiquée aux administrateurs)

*Rappel : la délibération prise en septembre 2015 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne permet de rembourser les frais des déplacements des membres privés du Conseil de développement selon les conditions inscrites dans ladite délibération (réunions à l'extérieur du territoire, autorisation préalable du Président du Syndicat Mixte, application du barème de la Fonction Publique Territoriale, etc).*

Le Président du Conseil de développement s'est également rendu aux réunions « Mobilité rurale » et « Défi Familles à Energie Positive ».

Suite à la modification de ses statuts, le Conseil de développement est dorénavant composé de 40 membres maximum répartis comme suit :

<b>Milieux</b>	<b>Nombre maximum de membres</b>
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10
sociaux	5
culturels	5
éducatifs	5
scientifiques	5
environnementaux	5
associatifs	5

**26 membres et 14 places vacantes ont été identifiés lors de l'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2018 :**

**Milieux économiques : 10 membres dont 1 place vacante**

- Alain THOUVENOT (CCI)
- Franck BOULAY (ELAN GAGNANT)
- Anton ANDERMATT (FDSEA)
- Claude GIROD (Confédération Paysanne)
- Evelyne GROS (transport)
- Emmanuel GARCIA-PIQUERAS (Bresse Initiative)
- Jean-Claude BUGAUD (élevage)
- Alexandre CAUCHY (maraîchage)
- Joseph ENTREMONT (Office de Tourisme)

**Milieux sociaux : 5 membres**

- Thierry LOPES (Mission Mobilité)
- Nadine DIOT (ADMR)
- Isabelle PAQUELIER-BARTUEL (EHPAD)
- Gérard BURTIN (Mutualité française)
- Patrick VARLOT (Hôpital local)

**Milieux culturels : 5 membres**

- Alain CORDIER (Ecomusée)
- Denis JUHE (Grange Rouge)
- André MASSOT (Associations historiques)
- Annick TRUCHOT-BERTHET (Bibliothèques)
- Alain TRONTIN (Radio Bresse)

**Milieux éducatifs : 5 membres dont 4 places vacantes**

- Thérèse FAUVEAUX (Enseignement agricole)

**Milieux scientifiques : 5 membres dont 4 places vacantes**

- Annie BLETON-RUGET (Conseil scientifique Ecomusée)

**Milieux environnementaux : 5 membres dont 1 place vacante**

- Jean-Pierre MORIN (AEP Les Campanettes)
- Christian GUILLOT (ACTIF)
- Marc SIMIDE (Bresse Transition)
- Eric BLANC (Déchets)

#### **Milieus associatifs : 5 membres dont 4 places vacantes**

- Emilie VINCK (hors temps scolaire)

#### **Une candidature a été reçue après l'assemblée générale annuelle :**

**M. Samuel CHANUSSOT, agriculteur à RATTE, le 10 décembre 2018 :** « Je vous confirme ma demande d'être membre du conseil de développement du pays de la Bresse Bourguignonne en tant que représentant du milieu économique et tout particulièrement représentant des agriculteurs de notre territoire.

Dans l'attente de la confirmation de ma demande, je vous remercie »

Avec l'appui logistique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Conseil de développement a écrit :

- Le **12 février 2018 et le 12 mars 2018** aux communautés de communes Bresse Louhannaise Intercom', Bresse Revermont 71 et Bresse Nord Intercom' pour leur annoncer l'identité de leur référent et pour leur présenter les modalités du partenariat en conformité avec la Loi NOTRe
- le **12 février 2018 et le 12 mars 2018** à la Communauté de Communes Terres de Bresse pour l'absence de référent et pour la recherche d'habitants locaux susceptibles de correspondre aux postes vacants
- **et le 11 juin 2018** à tous les membres pour l'appel à la participation dans le cadre de l'élaboration du futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne.

---

### AUTRES DOSSIERS

---

**En 2018, de nombreux courriers et courriels ont été envoyés aux 4 communautés de communes et 88 communes sur LEADER, contrat territorial, CEE TEPCV, contrat de ruralité, futur contrat local de santé mais également :**

- **les écoquartiers** avec les sites labélisés en Bourgogne-Franche-Comté
- **le financement des chaufferies bois** et l'existence d'une production de plaquettes bocagères en Bresse bourguignonne (avec plusieurs relances)
- **le programme régional « Effilogis »** avec les rappels concernant l'échéancier des instructions au 27 avril, 10 septembre et 21 décembre 2018
- **le plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments** présenté le 25 janvier 2018 par M. le Préfet de Saône-et-Loire
- **l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** sur la biodiversité
- **le programme « Habiter Mieux »** avec les documents présentés lors de la réunion départementale du 25 janvier 2018
- **l'appel à projets 2018 de reconnaissance des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)** diffusé par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
- **l'appel à projets « amélioration des peuplements »** de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté avec l'identification d'un cofinancement proposé par le Conseil Régional
- **la généralisation du chèque énergie** avec le transfert d'un message de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

- **le 8<sup>ème</sup> forum Bois Construction** 11, 12 et 13 avril 2018 à DIJON
- **la version 2 du projet de contrat régional Forêt Bois** transmise par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
- **le programme « ENVI » du Conseil Régional pour les projets publics et associatifs situés dans les communes de moins de 3 500 habitants** avec l'identification de projets votés par les élus régionaux lors des Commissions Permanentes
- **le nouveau site internet régional dédié aux fonds européens**
- **les centrales solaires au sol en Saône-et-Loire** avec l'identification des installateurs et des aides mobilisables
- **L'appel à projets FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) 2018** le 5 juin 2018
- **L'existence du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative)** avec un contact en Préfecture de Saône-et-Loire
- **L'appel à projets « Circuits alimentaires de proximité »** du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- **L'invitation à la fête de la ruralité** qui a eu lieu les 25 et 26 août 2018 à SAINT-USUGE
- **Les rencontres organisées par BGE entre les associations et les partenaires institutionnels** (4 octobre 2018 avec le Conseil Régional, 8 novembre 2018 avec le Conseil Départemental et le 6 décembre 2018 avec l'Etat)
- **La semaine européenne de la mobilité durable** du 16 au 22 septembre 2018
- **L'ABCdaire de la transition énergétique** élaboré par l'union régionale des CPIE
- **L'appel à projets Hydrogène**, via l'ADEME, du Ministère de la Transition Ecologique
- **L'invitation au séminaire régional ENVI** du 29 novembre 2018
- **L'animation régionale énergies citoyennes** par Coopawatt missionnée par le Conseil Régional et l'ADEME
- **L'annonce de la semaine franco-allemande de la transition énergétique** en Rhénanie-Palatinat
- Les informations disponibles sur [www.localtis.info](http://www.localtis.info) de la **Caisse des Dépôts et Consignations** et sur [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr) du **Commissariat Général à l'Egalité des Territoires** – ex DATAR - (le photovoltaïque avec les appels d'offres du Ministère de la Transition Ecologique, les énergies renouvelables : soutien aux projets citoyens, groupe de travail sur la méthanisation, développement du solaire, la mission pour le développement du coworking, lutte contre la pollution lumineuse avec les communes labélisées « Villes et villages étoilés », Habiter Mieux, plan énergétique des bâtiments).



## COMMUNICATION

Des mises à jour régulières et de nouvelles actualités sont publiées sur le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>